



Récupération SASU (dissolution)

Par **Chaw87**, le **19/03/2023** à **21:48**

Bonjour,

Au mois de mai 2022 je décide de faire une dissolution de ma société (prestations de services) , mon comptable me prépare tous les documents à remettre au greffe et au service d'impôts, il effectue les annonces légal de dissolution.

Sauf juste après je suis victime d'un AVC alors je ne dépose pas les documents au greffe ni auprès des services d'impôts.

Ma question est la suivante : il y a t'il moyen d'annuler cette dissolution sachant que je n'ai rien déposé au greffe mais les annonces légales sont faites !!!

Si je fais une assemblée générale et je reviens sur cette décision et je dépose une annonce de poursuite d'activité est ce que c'est légale ?

Merci d'avance